



# LETTRE D'INFORMATION

N°2



**Johann LEIBREICH**

Directeur de l'Établissement public  
du Marais poitevin



**Yann HÉLARY**

Président du Parc naturel régional  
du Marais poitevin

## Édito

Créé en juillet 2010 pour coordonner la gestion de l'eau et de la biodiversité sur le Marais poitevin et son bassin versant, l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) est devenu en juin 2012 l'opérateur Natura 2000 sur le territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'EPMP est représenté par son nouveau directeur M. Johann Leibreich.

Le comité de pilotage du site Natura 2000 qui compte aujourd'hui 271 membres est présidé par le directeur de l'EPMP.

Le territoire a retrouvé son label de Parc naturel régional le 21 mai 2014. Le Syndicat mixte du PNR, représenté par son Président M. Yann Hélyary, continue d'assurer la mission opérationnelle d'animation du Document d'objectifs Natura 2000 au plus près des acteurs du territoire.



## Le Réseau Natura 2000

La France a ratifié deux directives européennes en faveur de la biodiversité : la Directive Oiseaux en 1979 et la Directive Habitats en 1992. La première vise à préserver des oiseaux menacés à l'échelle européenne et la deuxième concerne les habitats naturels et les espèces végétales et animales, autres que les oiseaux, d'intérêt européen.

Au regard de ces deux directives, les États membres de l'Union européenne ont une obligation de résultats. Ils ont la responsabilité de désigner des sites qui vont constituer le réseau Natura 2000 d'Europe. Aujourd'hui, ce réseau couvre 18 % du territoire terrestre européen.

Le site du Marais poitevin joue un rôle fondamental sur l'arc occidental de migration des oiseaux d'eau en Europe. Il héberge par ailleurs plus de la moitié des prairies humides subsaumâtres de France.

Le rôle de cette 2<sup>ème</sup> zone humide de France est essentiel, tant au niveau des richesses biologiques qu'elle accueille que pour les nombreux services socio-économiques qu'elle offre.

La France a mis en place des outils financiers, contractuels et réglementaires pour préserver ce patrimoine naturel.

Contrats et chartes Natura 2000, document d'objectifs, études d'évaluation d'incidence, autant d'outils et modalités présentés dans cette deuxième lettre Natura 2000 avec, à la clé, des liens et contacts pratiques pour faire aboutir ses démarches.

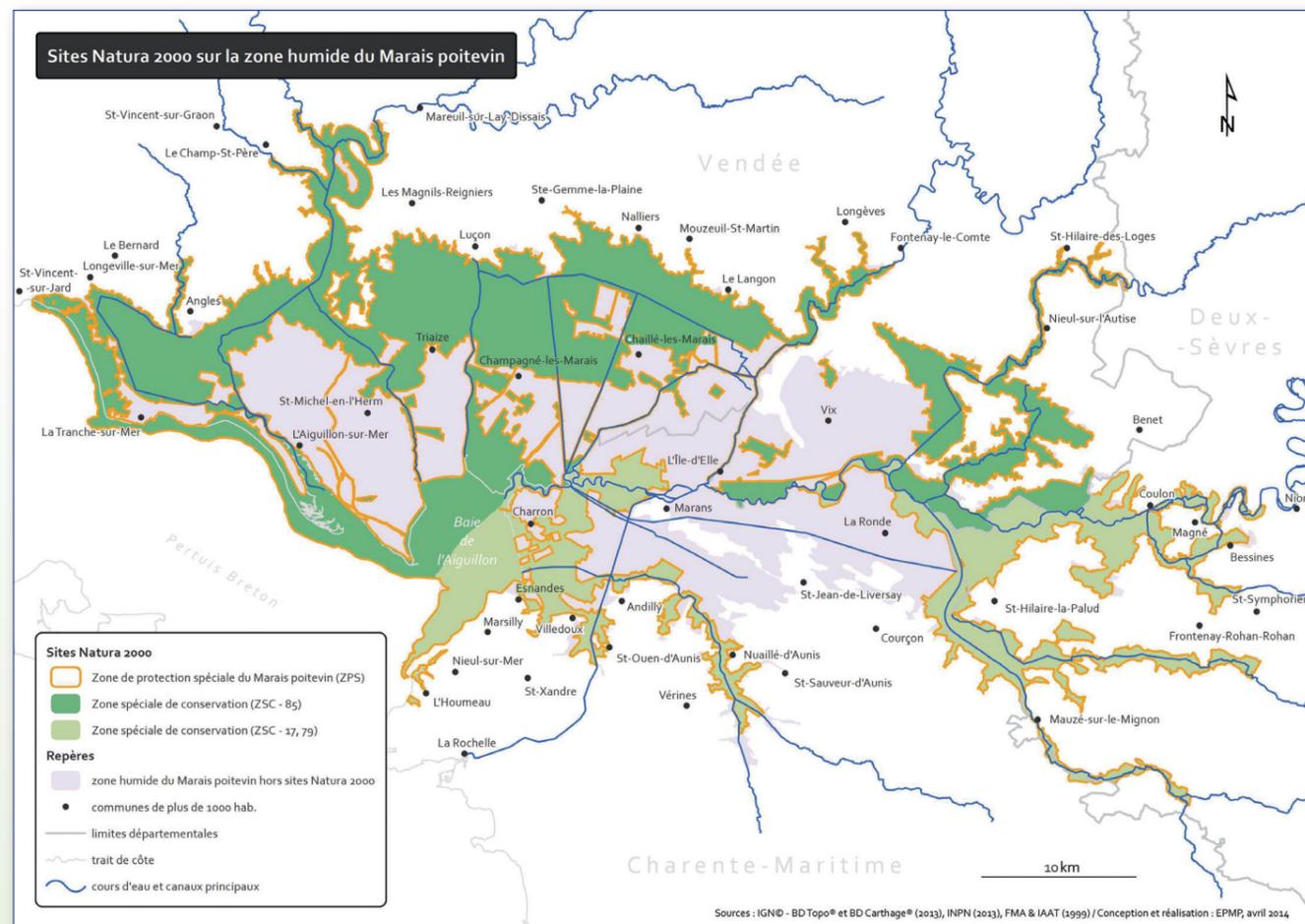
Enfin, sont présentés les derniers résultats de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin qui fêtera cette année ses 10 ans. Un observatoire qui repose aujourd'hui sur un réseau d'une trentaine d'organismes partenaires.

Parce que la préservation d'un réseau Natura 2000 repose avant tout sur un patrimoine local reconnu et partagé... bonne lecture à tous !

## Entre terre et mer, le Marais poitevin...

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre 68 023 ha sur trois départements (la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime) et deux régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire). En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 740 sites s'étendant sur 6,9 millions d'hectares terrestres (soit 12,5 % du territoire) et 3,1 millions d'hectares d'espaces marins.

Le site du Marais poitevin est désigné au titre de la Directive Oiseaux avec une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et au titre de la Directive Habitats avec deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en Poitou-Charentes et en Vendée. Tous ces périmètres se confondent pour constituer le site Natura 2000 du Marais poitevin :



La zone humide du Marais poitevin correspond à l'atterrissement d'un ancien golfe marin. La rencontre des eaux saumâtres de l'océan et des eaux douces des bassins versants confère à ce territoire des paysages originaux à l'échelle européenne :



Baie de l'Aiguillon



Marais ouvert saumâtre



Marais doux bocager

## Le document d'objectifs : cap sur l'évaluation !

En décembre 2003 était validé, après 2 années de concertation, le document d'objectifs pour le site Natura 2000 du Marais poitevin. Pour répondre aux enjeux définis, 48 fiches actions déclinent des moyens techniques, humains et financiers réunis en 4 volets :

- Pérennité des composantes du marais : Prairies et réseau hydraulique,
- Gestion spécifique des habitats et espèces,
- Valorisation du site : communication et sensibilisation,
- Actions en lien avec le Plan pour le Marais poitevin de 2001.

Qu'en est-il aujourd'hui des réalisations abouties ? Comment les acteurs du territoire ont-ils pu être associés à la démarche ? Que dit le baromètre environnemental 10 ans après ? Quelles orientations en découlent pour une réécriture du document d'objectifs ?

Autant de questions qui seront traitées lors de l'évaluation du document au second semestre 2014. Cette évaluation a été confiée par l'Établissement Public du Marais Poitevin, maître d'ouvrage, à un prestataire extérieur indépendant, l'ADASEA de la Manche.

Cette évaluation porte sur 5 points :

- Un bilan technique et socio-économique,
- Un bilan de l'animation,
- Un bilan biologique,
- Des recommandations et orientations pour la réécriture du document.

Les conclusions de cette évaluation, présentées lors du prochain comité de pilotage, jetteront les bases de la réécriture du document d'objectifs programmée pour l'année 2015.



Neuvième comité de pilotage à Benet



## Un copil : une concertation de territoire

Le comité de pilotage (COFIL) est l'organe de concertation officiel du site Natura 2000. Il valide les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du document d'objectifs.

Sa composition a été modifiée par arrêté préfectoral, le 19 juin 2012. Il comprend depuis 271 membres répartis entre les représentants de l'État, les collectivités territoriales et locales, les représentants des activités socioprofessionnelles, les usagers, les propriétaires, les structures pour la protection et la gestion du patrimoine naturel et des experts. Sa présidence est assurée par le directeur de l'Établissement public du Marais poitevin.

Le 9<sup>ème</sup> comité de pilotage Natura 2000 s'est réuni le 22 janvier 2014 à Benet (85).

Le comité de pilotage se décline en groupes de travail thématiques et territoriaux, chaque fois qu'une question précise liée à l'animation ou à l'élaboration du DOCOB doit être traitée. Ces groupes seront notamment mobilisés dans le cadre des chantiers de réécriture en 2015.

## La voie contractuelle : contrats et chartes Natura 2000

Trois types de contrats sont proposés aux propriétaires et ayants droit (exploitants...) en site Natura 2000 :

MESURES	BÉNÉFICIAIRES	AVANTAGES	
MAET Mesure agri-environnementale territorialisée	Exploitants agricoles	Indemnités à l'hectare De 150 à 340 €.	Exonération TFNB (Taxe foncière sur le non bâti)
Charte Natura 2000	Propriétaires fonciers	Reconnaissance de bonnes pratiques	
Contrat Natura 2000 hors SAU (Surface Agricole Utile)	Propriétaires fonciers et ayants droit	Remboursements de frais engagés	

Ces contrats sont signés sur la base du volontariat, pour une durée de 5 années. Leur signature permet dans tous les cas une exonération d'une partie de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB). Sur le Marais poitevin, le financement de ces contrats est assuré par l'EPMP, via le PITE et par l'Union européenne, via le FEADER.

Avec l'ouverture d'une nouvelle période de programmation communautaire (2014-2021), le dispositif des MAET évoluera en 2015 en MAEC (mesures agri-environnementales et climatiques).

### Comment bénéficier de l'exonération de la TFNB ?

Il suffit d'envoyer avant le 31 décembre aux services des impôts un formulaire de demande d'exonération, accompagné du justificatif de l'engagement (Récépissé d'enregistrement par l'État). Le formulaire est disponible auprès du service des impôts ou téléchargeable sur le site internet dédié au site Natura 2000 du Marais poitevin :

<http://marais-poitevin.n2000.fr>

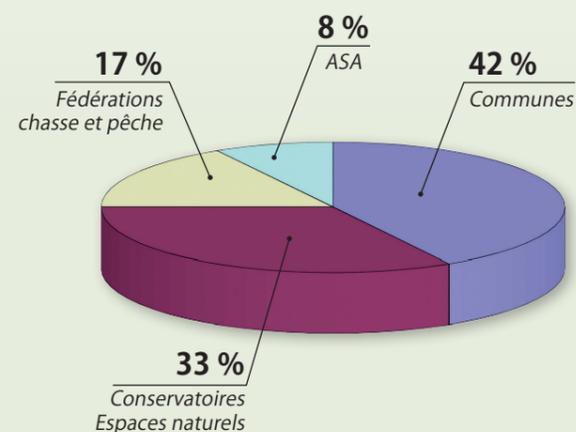
### La contractualisation en chiffres :

Aujourd'hui, 90 % des prairies du Marais poitevin et ses abords sont sous contrat MAET, soit 27 247 ha en 2012.

Entre 2010 et 2013, 17 contrats Natura 2000 hors SAU ont été signés par des collectivités, ASA, associations, fédération de pêche et de chasse... et 21 chartes Natura 2000.



Prairie sub-saumâtre de fauche



Pourcentages du nombre de contrats signés, par type de bénéficiaire

## Exemples de contrats et chartes signés

### La Réserve Naturelle Régionale de Choisy (Saint-Michel-en-l'Herm) :

La Fédération départementale des chasseurs de Vendée a signé en 2013 un contrat Natura 2000 pour financer plusieurs actions du plan de gestion du site :

- Le curage de 1400 m de canal,
- La restauration d'une baisse de 2 ha,
- Le remplacement d'un ouvrage hydraulique,
- La pose de 4 mires limnimétriques,
- La restauration d'un nid de cigogne.

L'ensemble de ces actions contribue à améliorer l'accueil d'oiseaux d'intérêt européen comme l'Échasse blanche ou encore la Cigogne blanche, le maintien de prairies humides subsaumâtres et la fonctionnalité du réseau hydraulique.



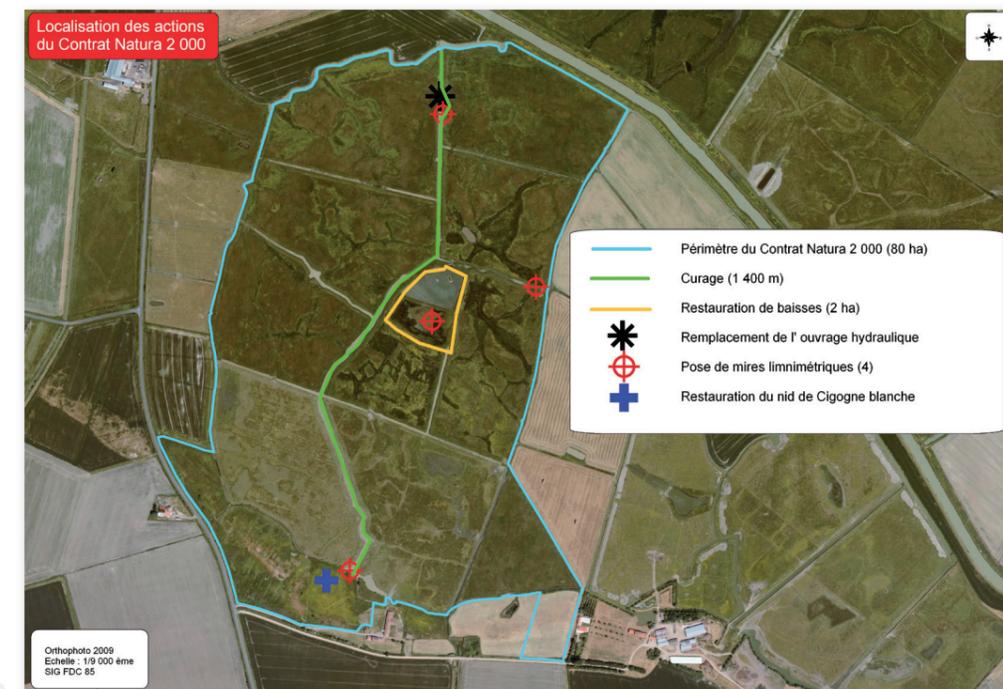
Restauration d'un ouvrage hydraulique



Echasse blanche



Opération de curage du réseau hydraulique



Afin de garantir une gestion des niveaux d'eau optimale sur le site, un protocole de gestion de l'eau a été signé entre l'EPMP et la Fédération des chasseurs.

## L'association des Prés-Cloux à Magné

Au Marais Pin, au lieu-dit des Prés-Cloux, 21 propriétaires sont rassemblés en association syndicale libre de gestion forestière pour gérer 12,3 ha de peupleraie. Le Centre Régional de la Propriété Forestière les accompagne et leur a proposé en 2013 de signer une charte Natura 2000 pour entériner une gestion extensive du site qui allie déjà production de bois et préservation de l'environnement...

Pour tout projet ou question, n'hésitez pas à contacter l'Établissement public du Marais poitevin, le Parc naturel régional du Marais poitevin ou les Directions Départementales des Territoires et de la Mer.



Signature de la charte le 9 novembre 2013

## Vos projets sont-ils soumis à étude d'incidence ?

Certains projets à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000 du Marais poitevin peuvent avoir une incidence sur les espèces et les habitats naturels. C'est pourquoi, il est nécessaire d'appréhender en amont ces incidences afin de les éviter, de les réduire ou le cas échéant de les compenser.

Plusieurs décrets listent les projets soumis à évaluation d'incidence en site Natura 2000. La liste nationale du 9 avril 2010 est renforcée par des listes locales par département. Les sites internet des préfectures et des DREAL relaient ces informations et mettent à disposition des formulaires simplifiés pour réaliser ces études d'incidence.

La structure animatrice sur le territoire, le Parc naturel régional du Marais poitevin, et les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) restent des contacts privilégiés pour vous accompagner dans vos démarches.



Peupleraie et roselière

## L'Observatoire du Patrimoine Naturel, 10 ans de suivi...

L'Observatoire du Patrimoine Naturel s'est créé en 2004 à partir d'un réseau de personnes et structures qui, chaque jour au coeur de leur activité, suivent le baromètre de la biodiversité.

La coordination et la mutualisation de données biologiques à l'échelle de la zone humide permettent aujourd'hui d'appréhender l'évolution des espèces et des habitats naturels. Près de 30 structures partenaires se mobilisent pour alimenter les bases de données et cartographies de suivi de la flore, des habitats naturels, des insectes, amphibiens, reptiles, poissons, oiseaux et mammifères du territoire.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin coordonne le réseau et mobilise les fonds pour financer les suivis et valoriser les résultats avec pour objectif de suivre des tendances d'évolution à l'échelle de la zone humide.

## Communication :

Chaque année se tient une journée de restitution des principales études engagées dans l'année. Un site internet présente l'observatoire et ses résultats :

[biodiversite.parc-marais-poitevin.fr](http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr)



Le réseau des animateurs nature, le Rénet, relaie les connaissances auprès du public et des scolaires :

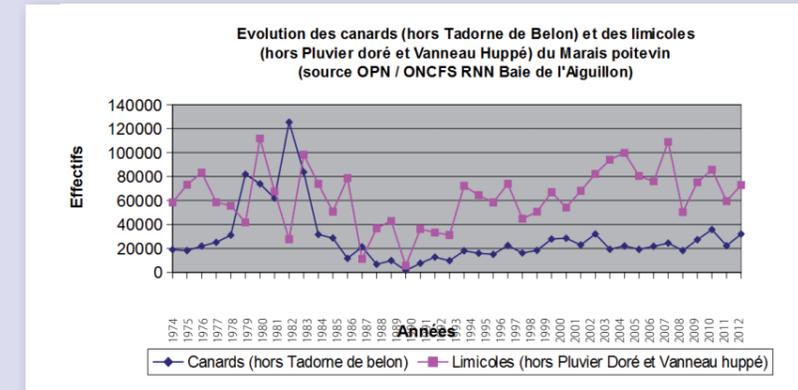


## Que dit le baromètre ?

Globalement, les surfaces en prairies du Marais poitevin se stabilisent grâce aux mesures agri-environnementales. Néanmoins, leur caractère humide et leur richesse dépendent aussi de la gestion des niveaux d'eau.

Le suivi des reconversions de terres arables (RTA) en prairies mené en 2013 par l'EPMP, le Parc et les chambres d'agriculture a par ailleurs confirmé que les cortèges caractéristiques des prairies de marais ne se reconstituent que progressivement, sans compter que leur microrelief naturel est atténué, voire disparaît, après le labour.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les populations d'oiseaux d'eau (anatidés et limicoles) sont en augmentation depuis une trentaine d'années. Ces populations se concentrent aujourd'hui dans les espaces protégés (réserves naturelles et marais communaux) sur lesquels la gestion hydraulique et la tranquillité garantissent des conditions d'accueil favorables.

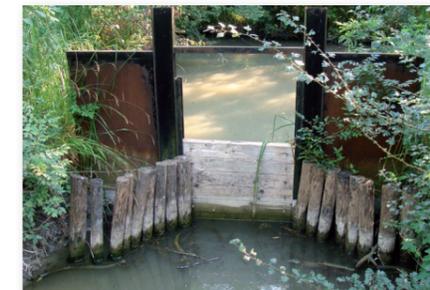


Les cortèges faunistiques (poissons, libellules, amphibiens) et floristiques des milieux aquatiques se dégradent.

Enfin, les zones de bordure du marais à savoir la plaine et le bocage, présentent un intérêt accru. Les amphibiens se maintiennent notamment dans les mares du bocage.

## Des suivis ciblés, en lien avec les niveaux d'eau...

Compte tenu des liens étroits qui lient l'expression de la biodiversité et la gestion de l'eau dans la zone humide, l'EPMP, qui finance par ailleurs l'Observatoire du Patrimoine Naturel, s'est doté en 2013 d'un dispositif complémentaire qui vise à suivre l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau. Ce dispositif élaboré avec l'appui du laboratoire Ecobio (CNRS/Université de Rennes 1) est mis en œuvre dès 2014 en lien avec l'Observatoire du Patrimoine Naturel animé par le Parc naturel régional du Marais poitevin.



Micro-ouvrage, La Grève-sur-Mignon



Loutres d'Europe

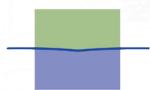


Grenouille rousse

# Contacts et liens utiles

## Jérôme MANSONS

Chargé de mission biodiversité



Etablissement public  
du Marais poitevin

Établissement Public du Marais Poitevin  
1, rue Richelieu - 85400 LUÇON  
02 51 56 56 20  
contact@epmp-marais-poitevin.fr  
[www.epmp-marais-poitevin.fr](http://www.epmp-marais-poitevin.fr)

## Odile CARDOT et Alain TEXIER

Chargés de mission Natura 2000

Parc naturel régional du Marais poitevin



2, rue de l'église - 79510 COULON  
05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr  
[www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)

## Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) – DDT(M)

Service Natura 2000

## Chambres d'agriculture 17, 79 et 85

Pour les Mesures Agri-environnementales

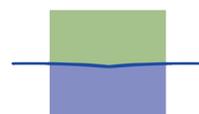
## Site internet Natura 2000 du Marais poitevin

[marais-poitevin.n2000.fr](http://marais-poitevin.n2000.fr)

### Crédits photos et cartographies :

Alain Texier, Maxime Bobineau, Françoise Chauvet,  
Odile Cardot, Madeleine Liaras, Dominique Giret,  
Marie Perrin, Jérôme Mansons, Collection PIMP,  
Établissement Public du Marais Poitevin.

Cette lettre d'information a été financée par  
l'Établissement public du Marais poitevin.



Etablissement public  
du Marais poitevin